

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 27 juin 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 169 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Laurent BELSOLA - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Jacques BOUDON - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Frédéric GIBELOT - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Stéphane LE RUDULIER - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Richard MALLIE - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Grégory PANAGOUDIS - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par Vincent GOYET - Sophie ARRIGHI représentée par Frédéric GUELLE - Gérard AZIBI représenté par Roland CAZZOLA - Mireille BALLETTI représentée par Sarah BOUALEM - Marie BATOUX représentée par Jessie LINTON - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Bernard DEFLESSELLES - Mireille BENEDETTI représentée par Jean-Yves SAYAG - Moussa BENKACI représenté par Sylvaine DI CARO - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - Kayané BIANCO représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Nadia BOULAINSEUR représentée

par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Christian BURLE représenté par Roland MOUREN - Gaby CHARROUX représenté par Gérard FRAU - Marie-Ange CONTE représentée par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Frédéric CORNAIRE représenté par Philippe LEANDRI - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Bernard DESTROST représenté par Lionel DE CALA - Vincent DESVIGNES représenté par Vincent LANGUILLE - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Patrick GHIGONETTO représenté par Jean-Pierre GIORGI - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Magali GIOVANNANGELI représentée par Christian PELLICANI - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Hatab JELASSI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Sophie JOISSAINS représentée par Francis TAULAN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par Emilie CANNONE - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Nathalie LEFEBVRE représentée par Nathalie TESSIER - Gisèle LELOUIS représentée par Cédric DUDIEUZERE - Camélia MAKHLOUFI représentée par Corinne BIRGIN - Remi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Caroline MAURIN représentée par Alexandre DORIOL - Hervé MENCHON représenté par Christine JUSTE - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Claudie MORA représentée par Nicole JOULIA - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Didier PARAKIAN représenté par Pierre LAGET - Roger PELLENC représenté par Pascal MONTECOT - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Jean-Pascal GOURNES - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Bernard RAMOND représenté par Régis MARTIN - Maryse RODDE représentée par Didier KHELFA - Pauline ROSSELL représentée par Olivia FORTIN - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par André MOLINO - Jean-Marc SIGNES représenté par Anne MEILHAC - Laurent SIMON représenté par Danielle MILON - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Jean-Louis VINCENT représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Marc FERAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eléonore BEZ - Mathilde CHABOCHE - Agnès FRESCHEL - Samia GHALI - Sophie GRECH - Sébastien JIBRAYEL - Michel LAN - Bernard MARANDAT - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Benoît PAYAN - René RAIMONDI - Valérie SANNA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH - Françoise TERME.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Pierre HUGUET représenté à 15h45 par Cédric JOUVE - Marion BAREILLE représentée à 15h45 par David GALTIER - Martial ALVAREZ représenté à 15h53 par François BERNARDINI - Véronique MIQUELLY représentée à 16h00 par Solange BIAGGI - Eric GARCIN représenté à 16h09 par Christian DELAVET.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Laure-Agnès CARADEC à 14h28 - Didier REAULT à 14h28 - Roger GUICHARD à 15h14 - Georges ROSSO à 15h15 - Christine JUSTE à 15h21 - Isabelle ROVARINO à 15h22 - Audrey GARINO à 15h22 - Jessie LINTON à 15h22 - Richard DONA à 15h22 - Christian PELLICANI à 15h22 - Vincent KORNPROBST à 15h23 - Loïc GACHON à 15h23 - Jean-Marc COPPOLA à 15h23 - Daniel AMAR à 15h24 - Anne Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h25 - Michèle RUBIROLA à 15h26 - Laurent BELSOLA à 15h45 - Lisette NARDUCCI à 15h46 - Jean-Pierre SERRUS à 15h56 - Sophie AMARANTINIS à 16h00 - Eric CASADO à 16h00 - Grégory PANAGOUDIS à 16h00 - René-François CARPENTIER à 16h00 - Chantal GARCIA à 16h00 - Sophie CAMARD à 16h08 - Anne MEILHAC à 16h09 - Olivia FORTIN à 16h09 - Christian AMIRATY à 16h09 - Sophie GUERARD à 16h13 - Philippe CHARRIN à 16h13 - Richard MALLIE à 16h14 - Claude FERCHAT à 16h17 - Yves MESNARD à 16h18 - José MORALES à 16h18.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **MOB-009-16535/24/CM**

## **■ Service Express Régional Métropolitain - Dépôt d'une candidature conjointe avec la Région sud, en vue de la labellisation par l'Etat 96131**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La loi n°2023-1269 du 27 décembre 2023 définit les services express régionaux métropolitains (SERM) comme une offre multimodale de services de transports collectifs publics qui s'appuie prioritairement sur un renforcement de la desserte en transports en commun. Le SERM vise une amélioration de la qualité des transports du quotidien, notamment par des dessertes plus fréquentes et plus fiables des zones périurbaines, la réduction de la pollution de l'air, la lutte contre l'auto-solisme, le désenclavement des territoires périurbains et ruraux insuffisamment reliés aux centres urbains, une meilleure accessibilité, notamment pour les personnes en situation de handicap, et la décarbonation des mobilités.

Le calendrier et les différentes étapes de constitution des SERM ont été précisés par le ministre chargé des transports lors de la première réunion de pilotage national des SERM du 23 avril dernier.

Après une première phase de labellisation au printemps 2024 qui permettra de recenser les intentions à l'échelle nationale, et une conférence nationale sur le financement, envisagée à l'été 2024, les candidats devront déposer un dossier de synthèse pour chacun des projets fin 2024, en vue de l'attribution du statut de SERM par arrêté ministériel.

La Métropole souhaite présenter une candidature conjointe avec la Région, et s'inscrire dans ce processus de labellisation, en s'appuyant sur les fondements du Plan de Mobilité métropolitain approuvé le 16 décembre 2021. Ce dernier a dressé la feuille de route de la mobilité métropolitaine jusqu'à 2030, et notamment le projet de Réseau Express Métropolitain (le REM) qui répond aux objectifs du SERM dans sa déclinaison de court terme pour les déplacements du quotidien : *projets de Voies Réservées sur Autoroutes ou voies Express, de Pôles d'Echange Multimodaux Autoroutiers, évolution des services ferroviaires et de cars à haut niveau de service, soit une trentaine de lignes assurant les liaisons interurbaines, service de co-voiturage.*

Pour le plus long terme au-delà de 2030, le projet de la LNPCA (Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur), avec notamment l'aménagement du plateau et la création d'une gare souterraine à Marseille Saint Charles, va contribuer au desserrement du nœud ferroviaire Marseillais, et ouvrir de nouvelles opportunités de liaisons interurbaines, mais aussi un niveau de desserte répondant aux exigences d'une offre du quotidien.

Les études en cours du schéma armature ferroviaire métropolitain, portées par la métropole et la Région, avec notre partenaire : l'Etat, dessinent et évaluent le périmètre des projets qui répondront demain aux objectifs du SERM pour une vision plus lointaine. Bien que la livraison de la gare St Charles soit attendue au-delà de 2030, c'est bien à ce stade que les projets doivent s'anticiper, y compris ceux qui peuvent être déclinés dans un horizon de plus court terme, comme par exemple la création ou réouverture de haltes ferroviaires : Venelles, Luyes.

Par ailleurs cette réflexion sera alimentée par les études en cours du Schéma Directeur des Modes actifs. Après une première feuille de route d'un plan vélo métropolitain, le Schéma Directeur des modes actifs doit tracer la perspective au-delà, avec un nouveau plan vélo ainsi que le premier plan piéton métropolitain.

Ces projets et démarches légitiment pleinement la candidature de la Métropole et de la Région au statut de SERM.

Etant entendu que le statut de SERM ne peut être obtenu si le Contrat Opérationnel de Mobilité issu de la loi LOM, n'est pas préalablement signé avec la Région, il est ici précisé que celui-ci est d'ores-et-déjà bien avancé et fera bien l'objet d'une signature préalablement au dépôt du dossier SERM.

Aussi, au titre de la phase de labellisation en cours, un « dossier minute » est attendu par le Ministère pour dresser la stratégie territoriale et les projets à labelliser.

Il comprend les éléments suivants :

1/ Ambition commune pour les services express régionaux et métropolitains :

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ainsi que le Plan de Mobilité métropolitain approuvé en 16 décembre 2021, fixent un cadencement en heure de pointe suivant les axes ferroviaires ou routiers. L'extension de ce cadencement en heures creuses et en début et fin de journée relèvera du SERM. Il s'agit de répondre aux attendus de la loi en ce qui concerne l'objectif de dessertes plus fréquentes et plus fiables des zones périurbaines.

En connexion directe, le développement de tous les autres modes de transports (covoiturage, autopartage, cars express, modes actifs, BHNS, réseaux de transports guidés et bus urbains...) assurera la complétude de ces réseaux.

Notamment, comme stipulé dans la loi et préconisé lors de la première réunion de pilotage national des SERM du 23 avril, il sera donné une large place aux services de transport routier à haut niveau de service et aux voies réservées, dès le court terme.

En effet, dans un objectif de sobriété, d'efficacité budgétaire et de mise en service rapide d'une offre de mobilité attractive, la construction d'infrastructures nouvelles sera priorisée vers des sections de doublement de voies ferroviaires, à des réouvertures ou ouvertures de gares et haltes ferroviaires, ainsi qu'à des sites propres pour les systèmes routiers à haut niveau de service. Le SERM comprendra sur chacun des axes routiers majeurs concernés, une trajectoire possible de réduction du trafic routier cohérente avec les objectifs de décarbonation.

Les SERM sont par nature intermodaux. Aussi le développement de pôle d'échanges multimodaux sera ambitieux. Au regard des accroissements de flux attendus aux différents horizons, les capacités d'accueil dans les gares routières et ferroviaires seront accrues. L'opportunité de matériel roulant plus capacitaire sera également étudiée. La création de nouveaux points d'arrêts sur les réseaux sera favorisée aux nœuds d'intermodalités et réservés aux zones de fréquentations principales, en veillant toutefois à ne pas dégrader l'attractivité des temps de parcours.

Un service SERM de qualité doit offrir à l'utilisateur un billet unique et une information unifiée. L'adhésion au Système d'Information Billettique Régional (SIBR) est ainsi une condition de réussite pour le SERM, donnant de la lisibilité et de la cohérence à l'offre de mobilité globale proposée à l'utilisateur.

2/ Périmètre de projet pour les mobilités

Aux fins de clarté, les axes de desserte principaux seront présentés sous forme de cartes et schémas identifiant les liaisons, haltes routières et ferroviaires ainsi que les flux associés.

3/ Des collectivités très investies

Le dossier minute apportera des précisions sur les éléments de la gouvernance partagée entre autorités organisatrices, territoires associés et cofinanceurs, sans toutefois statuer à ce stade. La gouvernance sera structurée en partenaires financeurs de plein exercice et participations éventuelles des collectivités intéressées mais non encore partenaires. Celle-ci sera précisée au titre des dossiers de synthèse à déposer dans une seconde phase. Les territoires suivants sont concernés et susceptibles d'être intéressés : Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, agglomération Provence verte, Arles-Crau-Camargue-Montagnette, Luberon Monts de Vaucluse, Agglomération.

#### 4/ Programme d'études et feuille de route

Le dossier minute listera les études déjà menées ou en cours par les maîtres d'ouvrage concernés, et identifiera celles qui seront menées pour constitution du schéma de mobilité et pour détourner les programmes de travaux et d'exploitation afférents.

Il est précisé que le dossier minute constitue la première phase dite de labellisation ; la liste des partenaires et des territoires associés pourra être amenée à évoluer aux termes des études susmentionnées. En sus, les éléments constitutifs des SERM, tels que le programme, le cadrage financier et le calendrier de déploiement, feront l'objet des dossiers de synthèses, dossiers finaux pour la création des SERM.

Les demandes de labellisation n'entraînent aucun engagement financier.

Il est ainsi proposé d'acter la candidature de la Métropole et de la Région, d'approuver la participation à ce processus de labellisation, et d'autoriser la Présidente de la Métropole à déposer une demande de labellisation conjointe avec la région, pour le futur SERM de la métropole d'Aix-Marseille-Provence.

L'inscription dans la démarche de SERM fait l'objet d'un courrier cosigné avec la Région, adressé au ministre chargé des transports.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

##### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Transports ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;
- La délibération n° MOB-001-11063/21/CM approuvant le plan de mobilité métropolitain.

##### **Oùï le rapport ci-dessus**

##### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

##### **Considérant**

- La loi n°2023-1269 du 27 décembre 2023 définit les services express régionaux métropolitains (SERM) comme une offre multimodale de services de transports collectifs publics qui s'appuie prioritairement sur un renforcement de la desserte ferroviaire ;
- Le SERM comprend la mise en place de services de mobilité, comprenant notamment des transports routiers à haut niveau de service, des réseaux cyclables et, le cas échéant, des

services de transport maritime, de covoiturage, d'autopartage et de transports guidés, ainsi que la création ou l'adaptation de gares ou de pôles d'échanges multimodaux, et la conversion de voies routières en voies réservées. Ces services de mobilité sont en cohérence avec ceux définis au niveau du Plan de mobilité métropolitain adopté le 16 décembre 2021 à l'horizon 2030, puis avec les études en cours du schéma armature ferroviaire métropolitain qui sera décliné à un horizon plus lointain ;

- Le ministère chargé des transports a défini un processus de labellisation des projets de Service Express Régional et Métropolitain lui permettant de recenser les intentions à l'échelle nationale ;
- La Métropole souhaite entamer les démarches au côté de la Région en vue de la labellisation d'un dossier de Service Express Régional et Métropolitain pour Aix-Marseille Provence ;
- Il convient ainsi de constituer un dossier minute déclarant l'intention commune d'étudier l'opportunité d'un Service Express Régional et Métropolitain, d'en envisager le périmètre ainsi que la gouvernance partagée et de lister les études à engager pour les prochaines étapes ;
- Cette labellisation est un préalable à l'obtention du statut de SERM, par arrêté ministériel, pour laquelle un dossier de synthèse devra être présenté dans une seconde phase.

## **Délibère**

### **Article 1 :**

Est approuvée la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence au processus de labellisation des Services Express Régionaux Métropolitains défini par le ministère chargé des transports, lui permettant de recenser les intentions à l'échelle nationale.

### **Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer la demande de labellisation « SERM » conjointe avec le partenaire concerné : la Région sud, adressée au Ministre chargé des transports et comprenant le dossier minute précisant les principes décrits dans le présent rapport, pour les futurs Services Express Régionaux Métropolitains d'Aix-Marseille-Provence.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS